



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

### COMMUNIQUÉ

#### Rapport du BAPE sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane: Une acceptabilité technique fondée sur de trop nombreuses réserves.

**Pour diffusion immédiate. Montréal, le 7 octobre 2003.** Le ministre de l'Environnement, Thomas J. Mulcair, vient de rendre public le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane: un projet jugé «techniquement acceptable» mais à des conditions telles, que sa réalisation en serait compromise estime Karel Ménard, directeur-général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED).

Le BAPE insiste aussi à plusieurs reprises que le promoteur aurait dû tenir compte d'alternatives au site proposé, «pour la commission, cette lacune constitue une limite importante du projet et l'a empêchée de statuer sur un éventuel site de moindre impact».

Le BAPE se questionne également sur l'efficacité des mesures visant à empêcher la diffusion du lixiviat dans l'environnement: «(La commission) constate cependant la très courte expérience québécoise avec des écrans périphériques d'étanchéité et surtout leur performance équivoque». «Il s'agit-là d'une des trop rares fois où un organisme indépendant et crédible comme le BAPE remet en question les technologies utilisées par les promoteurs pour minimiser les impacts de leur dépotoir sur l'environnement », commente Berthe Tessier, administratrice du FCQGED.

Bien que jugé par le BAPE comme étant techniquement acceptable sous plusieurs réserves et un peu par défaut, ce dernier ne remet aucunement en question le fait que ce projet est massivement rejeté par les résidents de la ville de Matane et de ses environs.

Le FCQGED avait recommandé que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Matane tel que proposé par le promoteur ne soit pas recommandé. Le FCQGED reconnaît cependant que la région du Bas-du-Fleuve a besoin de capacités d'élimination supplémentaires mais pas à n'importe quel prix. L'organisme préconise des mesures transitoires régionales permettant la recherche de sites d'alternatifs. Des projets de localisation ayant moins d'impacts sur l'environnement mais surtout appuyés par les communautés locales.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

FCQGED  
4200, rue Adam, Montréal  
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686  
fax.: (514) 396-7883  
fcqged@cam.org